

o.121.541
 0.121.13 ✓ NY/my

3003 Berne, le 6 mars 1974

Remis le 6.3.74

Note au Chef du Département

Conseil de l'Europe

En vue de la réunion que tiendra le Comité mixte à Paris le 22 mars prochain, un échange de vues a eu lieu hier, sous la présidence du soussigné, dans le cadre du Département auquel assistaient M. l'Ambassadeur Müller et M. Caratsch (Direction politique), M. Monnier (Direction du droit international public), M. Hollenweger (Bureau de l'intégration) et M. Moret (Direction des organisations internationales). Nous avons cherché à cette occasion de préciser les positions que pourrait adopter le Département sur les 3 sujets de fond qui y seront débattus. Préalablement, ces vues pourraient faire l'objet d'une discussion avec la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe qui se réunira mardi prochain, 12 mars, à Berne. Des parlementaires suisses participeront en effet au Comité mixte du 22 mars.

Nos propositions quant à l'attitude que pourrait adopter le Représentant du Département sur ces 3 points sont les suivantes.

1. Election du Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Conformément à l'art. 36 litt. b du Statut, le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée Consultative sur recommandation du Comité des Ministres. En fait, lors du Comité mixte, la tâche des Représentants permanents se borne à transmettre à l'Assemblée la liste des candidats. En l'espèce, vu la grande incertitude qui règne quant au choix de l'Assemblée entre les 3 candidats (MM. Toncic, Kahn-Ackermann, Seydoux) et les conséquences que pourrait entraîner par la suite une prise de position trop nette en faveur de l'une ou l'autre de ces personnalités, selon les résultats du vote, il nous apparaît préférable que notre Représentant permanent à Strasbourg s'abstienne de prendre la parole à ce propos lors du Comité mixte. En revanche, au cours de la discussion que nous aurons avec la délégation parlementaire suisse le 12 mars, il nous serait loisible de répondre aux questions ou commentaires qui seraient soulevés à cette occasion.



2. Propositions faites par le Président de l'Assemblée Consultative, M. Vedovato lors du colloque du 23 janvier dernier à Strasbourg tendant à l'intensification du dialogue politique entre l'Assemblée Consultative et le Comité des Ministres

D'une manière générale, nous pouvons nous rallier au désir exprimé par l'Assemblée. Le Conseil de l'Europe étant le seul forum politique où nous prenons une part active, il est dans notre ligne de tenter d'y organiser des contacts fructueux et suivis et cela notamment avec les parlementaires. Il apparaît malheureusement que des quatre suggestions concrètes formulées par M. Vedovato, il nous est en fait difficilement possible d'y donner suite d'une manière complète à aucune.

- a) Création d'une sorte de Comité Davignon à dix-sept réunissant les Directeurs politiques des Ministères des affaires étrangères.

La terminologie employée par M. Vedovato en l'occurrence est incorrecte. Le Comité Davignon est en effet un organe politique destiné à l'harmonisation des politiques extérieures des neuf Etats membres des Communautés. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, un éventuel Comité des Directeurs politiques ne pourrait procéder, à l'égal du Comité des Ministres, qu'à des échanges de vues. Sa nature serait donc fondamentalement différente.

D'un autre côté, en plus de la charge supplémentaire de travail que des réunions périodiques imposeraient aux Directeurs politiques, l'institutionnalisation d'un tel Comité risquerait à la longue de faire double emploi avec le Comité des Ministres, où il est maintenant acquis que les sujets politiques doivent constituer l'essentiel de leurs ordres du jour. En période de crise, par ailleurs, les Directeurs politiques sont surtout concernés par les problèmes internes dont ils ont à connaître dans leurs capitales et ne seraient que difficilement en mesure de se réunir pour procéder à un échange de vues. Néanmoins, afin de ne pas donner une réponse trop négative à la suggestion faite sur ce point par M. Vedovato, on pourrait concevoir qu'un Comité "ad hoc" de Directeurs politiques puisse se réunir occasionnellement pour traiter d'un thème spécifique.

- b) Nomination auprès du Ministère des affaires étrangères de chaque pays d'un parlementaire "chargé de mission".

Vu la structure administrative et parlementaire suisse (séparation des pouvoirs, existence de deux Commissions des affaires étrangères), il apparaît juridiquement

et politiquement impossible de désigner un parlementaire "privilegié" qui, directement responsable envers le Ministre des affaires étrangères, serait chargé de la liaison avec l'Assemblée Consultative sur le plan national.

c) Recours plus fréquents à la possibilité de consulter l'Assemblée

Nous n'avons pas d'objections à la recherche de contacts plus fréquents et plus suivis avec l'Assemblée. En fait d'ailleurs, l'an dernier, le Comité mixte qui ne se réunissait plus que lorsque le Statut le prévoit (élection du Secrétaire général, Secrétaire général adjoint) a tenu une séance à Florence où il a traité de problèmes de fond. Cette nouvelle tendance a été approuvée par les Gouvernements et il est vraisemblable que dorénavant, le Comité mixte se réunira au niveau des Représentants permanents au moins une fois par année. Quant à la possibilité de consulter plus fréquemment l'Assemblée Consultative, il convient de remarquer que cette pratique est en fait tombée en désuétude. S'il ne pourrait y avoir quant au fond d'objections à ce procédé, qui est statutairement imparti à l'Assemblée, il convient néanmoins de ne pas se cacher que les questions politiques soumises pour avis à l'Assemblée par le Comité des Ministres seront fort délicates à choisir.

d) Echanges de vues plus fréquents entre Assemblée Consultative et Comité des Ministres

L'organisation d'un Colloque par année entre parlementaires et ministres semble suffisante. On peut se demander, selon l'expérience acquise et la difficulté de trouver des sujets de discussion, si deux colloques seraient vraiment suivis par les Ministres et conserveraient leur intérêt. En ce qui concerne la convocation du Comité mixte au niveau ministériel chaque fois que des événements politiques graves rendraient opportune une telle concertation, nous ne pensons pas que nous puissions nous y opposer par principe. Il importe toutefois de souligner que, mutatis mutandis, les mêmes difficultés que nous avons signalées sous litt. a ci-dessus à propos des réunions du Comité des Directeurs politiques lors de crises, se retrouveraient pour la convocation d'un Comité mixte au niveau ministériel.

3. Observateurs libanais

L'Assemblée Consultative est maître de ses décisions comme de ses procédures. Elle a décidé de manière

souveraine en 1957 d'admettre des observateurs israéliens à ses sessions et de refuser ensuite en 1965 la présence d'observateurs libanais. Elle devra à nouveau en l'espèce trancher d'une manière autonome à propos de la requête présentée par le Liban d'y avoir des observateurs. Nous pourrions dès lors épargner la difficulté de prendre position sur le fond, d'autant plus que, quelle que soit la décision prise, elle ne pourra pas satisfaire tout le monde. Vu toutefois les répercussions possibles de cette décision sur les pays arabes, il serait peut-être souhaitable de déclarer, dans le cadre d'une réunion des Délégués, que la situation présente paraît anormale et que l'Assemblée pourrait dès lors redéfinir le statut d'observateur. On pourrait concevoir à ce sujet que les observateurs ne soient plus limités à ceux des pays européens non-membres et à Israël mais qu'en revanche, ils n'aient plus la faculté de prendre la parole, avec autorisation du Bureau. Ce serait rétablir dans une certaine mesure un équilibre qui n'existe pas actuellement mais en dépouillant en fait, inversement, le statut d'observateur de tout intérêt véritable.

Direction
des organisations internationales

René Keller

Copies

- Monsieur le Secrétaire général Thalmann
- Monsieur l'Ambassadeur Diez
- Monsieur l'Ambassadeur Gelzer
- Monsieur l'Ambassadeur Keller
- Monsieur l'Ambassadeur de Ziegler
- Monsieur l'Ambassadeur Heimo
- Monsieur l'Ambassadeur Janner
- Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- M. l'Ambassadeur Keller